

Sensibiliser 20

Achat groupé de cendriers de rue.

Contenu

Réaliser un appel d'offre pour l'achat groupé de cendriers de rue et de les proposer ensuite aux communes. Cette volonté résulte, d'une part, du constat réalisé dans le cadre de la grande enquête opérée en 2009 (jeter son mégot de cigarette par terre faisant partie des actes d'incivilités les plus cités par les répondants) et de la campagne de communication petiots déchets qui a suivi et, d'autre part, de l'interdiction de fumer dans l'ensemble des lieux publics, en ce compris les établissements Horeca.

Objectifs recherchés

Inciter les communes à disposer des cendriers de rue en complément aux poubelles publiques.

Public visé

Communes

Acteurs / partenaires à impliquer

Intercommunale AIVE.

Communes

Déroulement de l'action

En dehors des déchets habituellement trouvés le long des routes, l'AIVE et la Cellule Développement Durable de la Province souhaitent également mener une action pour lutter contre les tout petits déchets sauvages que sont les mégots de cigarettes. Des cendriers de rue, à un prix attractif, ont ainsi été proposés aux communes.

Le 23 juin 2011, le Conseil de Secteur Valorisation et Propreté a approuvé le marché de 62.000€ pour une période allant du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012.

Au total, en 2012, se sont 207 cendriers [192 de type mural et 15 de type borne (cigarette géante)] qui ont été placés par les communes et les institutions de la Province.

Bilan

Réalisé.

Budget (hors personnel)

Le montant des cendriers est payé par les communes.

